



XIV RALLYE COSTA BRAVA HISTORIC Règlement particulier (V2, 31-12-2016)

Art. 1.- ORGANISATION

1.1.- DÉFINITION DE L'ÉVÈNEMENT

Le **Club RallyClassics** organise, du **20 au 23 avril 2017**, le **XIV Rallye Costa Brava Històric** de Régularité pour véhicules classiques.

Cette épreuve compte sur l'autorisation de Servei Català de Trànsit, en conformité avec le Code de la Route et avec le présent Règlement particulier et ses bulletins ou annexes éventuels.

1.2.- PRISE EN COMPTE DE LA PERFORMANCE

La performance obtenue au XIV Rallye Costa Brava Històric est prise en compte pour le **TROPHÉE FIA POUR RALLYES DE RÉGULARITÉ HISTORIQUES 2017**.

1.3.- RÉGULARITÉ

Les équipes doivent respecter la moyenne imposée par l'organisation (jusqu'à 50 km/h), les dépassements et les retards sur cette moyenne étant pénalisés, mesurés au dixième de seconde lors des contrôles secrets.

L'équipe cumulant le minimum de pénalisations (pour avance ou pour retard) est proclamée la plus régulière. La mesure est effectuée à l'aide de transpondeurs, ainsi que par les commissaires de route.

1.4.- DIRECTION DU RALLYE

Directeur du rallye : Alex Romaní Balcells
Responsable classements : Ramón García Ramírez
Secrétaire de l'évènement : Tere Armadans
Responsable contrôles et logistique : Jordi Parro Vidal
Relations avec les participants: Anna Vives, Almendra Alfonso

Art. 2. – VÉHICULES ADMISSIBLES

Sont admis à participer les véhicules des classes FIA suivantes:

Classe E : automobiles construites entre le 1er janvier 1947 et le 31 décembre 1961
Classe F : automobiles construites entre le 1er janvier 1962 et le 31 décembre 1965
Classe G : automobiles construites entre le 1er janvier 1966 et le 31 décembre 1971
Classe H : automobiles construites entre le 1er janvier 1972 et le 31 décembre 1976
Classe I : automobiles construites entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1981
Classe J1 : automobiles construites entre le 1er janvier 1982 et le 31 décembre 1985
Classe J2 : automobiles construites entre le 1er janvier 1986 et le 20 avril 1992 (*)

Ainsi que :

Classe M : Motos construites jusqu'au 20 avril 1992.
Classe ECO: automobiles Ecos, seulement 2 ème étape (*).

(*) Les automobiles des Classes J2 et ECO peuvent participer en vue des trophées de la classe, mais

pas au classement général du Rallye.

Tous les véhicules doivent respecter les réglementations relatives à la circulation sur la voie publique (carte grise, assurance obligatoire du véhicule, contrôle technique des véhicules automobiles), et le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valide. Les participants signent une déclaration sur l'honneur au sujet de l'exactitude des données fournies lors de l'inscription.

Un contrôle technique obligatoire aura lieu vendredi 21 avril au Port Marina Palamós (ou en option le jeudi 20 l'après midi). Le contrôle technique des véhicules consiste à vérifier, entre autres, les pneus, les triangles (2) et les gilets de sécurité (2) obligatoires, ainsi que le bon emplacement des numéros et de la publicité obligatoire du rallye. Les transpondeurs seront installés au cours de ce contrôle ; chaque équipe versera une caution de 50 €, qu'elle récupèrera lorsqu'elle récupèrera le transpondeur à l'organisation.

Art. 3.- DEMANDES D'INSCRIPTION

Les participants au **XIV Rallye Costa Brava Historique** seront sélectionnées par les organisateurs à partir des demandes d'inscription correctement remplies et payées intégralement. Le rally sera limité à **120** équipages. Le critère d'adjudication des départs est le suivant : VIPS, âge du véhicule, ordre de réception du paiement des frais d'inscription. Pour la 1^{ère} étape, l'ordre de départ est fonction des numéros. Pour la 2^{ème} étape, l'ordre de départ est fonction du classement partiel de la 1^{ère} étape, sauf exception à la discrétion de l'organisation.

Le comité d'organisation peut refuser toute inscription, sa seule obligation étant de rembourser les frais d'inscription à l'équipe concernée. Le Comité d'organisation peut désigner certaines des demandes d'inscription comme des réserves.

3.1 CONDITIONS POUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Le délai d'inscription est du **21 novembre 2016 au 12 avril 2017**.

L'inscription comprend:

3 nuits dans l'Hôtel Trias (seulement pour les Golden Pack)
Assistance et dépanneuse (seulement pour les Golden Pack)
Sac de bienvenue de Palamós
2 Walking Tapas Rallye de bienvenue le jeudi soir, avec dégustations dans plusieurs locaux
2 snacks le vendredi
2 picnics le vendredi
2 repas en route le samedi
Party (avec restauration légère) le samedi pour 2 personnes, à Port Marina Palamós
2 casquettes RCBH
2 plaques en métal pour collection
Roadbooks étape 1 et 2 séparément
2 Numéros de portières
1 Plaque adhésive pour le véhicule
2 petites plaques adhésives pour collection
Cartes 3D
Chronométrage Blunik
Photo souvenir, médailles "Finishers" et trophées pour les vainqueurs

FRAIS D'INSCRIPTION:

Clase M	290 €
Clase E/F	590 €
Clase G/H	640 €
Clase I/J1	690 €
Clase J2	790 €
PPP (Licence par épreuve)	70 € (35 € conducteur + 35 € copilote)

REMISES en vigueur jusqu'à un minimum de 390 euros :

Premières 20 engagements payés	-150€
Engagements payés avant le 31-12-2016	-125€
Engagements payés avant le 14-02-2017	-100€
Équipage mixte, Féminin ou Parent & Enfant	- 75€
Trophée Papi Babler (cumul de min 110 ans)	- 50€
Trophée Junior (cumul max 60 ans)	-100€
1 à 4 participations précédentes	- 50€
5 à 9 participations précédentes	-100€
10 ou plus participations comme pilote	-150€

Inscriptions Premium, avec 3 nuits à l'hôtel général du rallye (chambre double avec petit déjeuner), transport véhicule, équipe d'assistance, dépanneuse, permis de participation pilote et copilote et shuttles aéroports:

Golden Pack Spain (ou EU sans transport)	1.000 €
Golden Pack Europe	1.500 €
Golden Pack UK	2.000 €

Autres inscriptions

Classe ECO (seulement étape samedi)	190 €
Classe M (seulement étape samedi)	190 €

(Les motos partiront derrière)

GOLDEN PACK :

RallyClassics organise, pour un nombre réduit d'équipes européennes, un "Golden Pack". Le Golden Pack comprend :

- > 3 nuits à l'hôtel servant de quartier général du Rallye, chambre double et petit déjeuner inclus.
- > Transport du véhicule au départ de la Belgique, la France, l'Angleterre, l'Italie, jusqu'à Palamós, et le transport de retour.
- > Service de navette entre les aéroports de Gérone ou de Barcelone et Palamós, et entre Palamós et les aéroports.
- > Équipe d'assistance, offerte par l'école de mécaniciens RS Grup : 8 personnes et 2 camionnettes équipées.
- > Récupération des pilotes et dépannage du véhicule en cas d'abandon

Les délégués Rally Costa Brava pour l'information et l'organisation du transport au départ de l'Europe sont :

Europe centrale : Joseph Lambert lambert@pt.lu 00352993414

Royaume-Uni : Peter Collier

Italie: TBA

La liste des inscrits comprenant les 120 équipes acceptées sera publiée le 17 avril et sera sans appel. Les frais d'inscription des équipes non admises leur seront remboursés. Les équipes disposant d'un Golden Pack sont automatiquement admises.

PROCÉDURE À SUIVRE

A). Remplir le formulaire de demande d'inscription disponible sur www.rallyclassics.org et le renvoyer à travers ce site.

- Nom, courriel et numéro de téléphone du pilote et copilote.
- Marque, modèle et année de fabrication du véhicule.
- Renseignements concernant l'assurance (compagnie, numéro de police et date d'expiration)

B). Faire un virement au nom de Club RallyClassics, sur le compte IBAN ES48 0182 9764 2302 0000 1717, SWIFT CODE BBVAESMMXXX (et adresser le cas échéant une copie du justificatif par fax au (+34) 938 458 544), en indiquant le NOM du PILOTE

Art. 4.- PARTICIPANTS ADMIS, ASSURANCES

4.1 Les conducteurs munis d'un permis de conduire en cours de validité, valable sur le territoire espagnol. Les copilotes, âgés de plus de 18 ans, ou de 16 à 18 ans munis d'une autorisation écrite des parents.

Seuls les membres inscrits (pilote et copilote) peuvent monter à bord du véhicule. Les participants sont tenus au respect du Code de la Route et du présent règlement, ainsi qu'aux instructions des membres de l'organisation. Le non-respect de cette règle ou de toute autre peut entraîner l'exclusion du participant, qui perdrait tous ses droits.

4.2 Outre l'assurance obligatoire exigée pour chaque véhicule, l'Organisation a souscrit une assurance garantissant couvrant les dégâts aux parties tierces pour un montant maximum de 600.000 euros.

Le pilote et le copilote doivent être en possession d'une licence FIA, ou souscrire une assurance de participation via les organisateurs.

Art. 5.- RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS DES ÉQUIPES

5.1 Les participants assument personnellement leur responsabilité civile ou vis-à-vis de parties tierces. Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, ils libèrent expressément l'organisation de toute responsabilité liée à l'utilisation de leur véhicule et relative à des dommages matériels ou corporels dont ils pourraient être les victimes ou les auteurs.

5.2 Les équipes participantes doivent être conscientes qu'elles devront régler elles-mêmes tout problème éventuellement survenu au cours du rallye (pannes, pertes sur l'itinéraire, accidents, crevaisons, pannes d'essence, etc.), et soigneusement préparer le rallye. Il est conseillé de se munir de cartes, numéros de téléphone utiles, documentation, vêtements chauds appropriés, informations sur les stations-service, etc.

5.3 La gestion des parcours alternatifs ou de l'abandon est du ressort de chaque équipe.

5.4 La fonction de la voiture-balai (ou des voitures-balai) fournie par l'organisation, qui ne fait pas obligatoirement le parcours complet du rallye, est de connaître la situation des équipes qui abandonnent (notamment dans des zones sans réseau téléphonique).

En outre, l'organisation pourra fournir une voiture-balai uniquement destinée à la transmission de messages et, si cela est faisable, au règlement des éventualités.

5.5 Si une voiture est repérée sur une section du parcours de régularité sans que le pilote ou un membre de l'équipe ne se trouvent auprès d'elle, il est entendu que l'équipe a abandonné et qu'elle n'a pas besoin d'aide.

5.6 Il est rappelé aux équipes qu'elles doivent communiquer leur abandon au numéro de téléphone de secours S.O.S. (+34) 669 005 335 (art.6.6.5), ainsi que leur intention de poursuivre le rallye lorsqu'elles n'ont pas pris part à l'une des sections de l'épreuve de régularité.

5.7 Dans les parcs fermés, qui sont des zones publiques, l'organisation n'est pas responsable des objets laissés dans les véhicules, ni des véhicules eux-mêmes. Chaque équipe est donc responsable de bien fermer sa voiture et de retirer tout objet de valeur à l'intérieur.

5.8 Une fois que le véhicule est entré dans le parc fermé, il ne peut plus en sortir jusqu'au début de l'étape suivante, sauf autorisation expresse de la direction de l'évènement, que les participants peuvent demander au service des relations avec les participants. Les équipes passant la nuit loin du Paseo Marítimo pourront se rendre à leur lieu d'hébergement avec leur voiture, à condition de se trouver le lendemain dans le parc fermé au moins 30 minutes avant leur heure de départ fixée pour l'étape suivante. Pour retirer un véhicule du parc fermé, le conducteur doit montrer la carte délivrée à cet effet par l'organisation.

5.9 L'utilisation de phares avec éclairage "LED" est interdite.

Art. 6.- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

6.1 DESCRIPTION

- 6.1.1 Le rallye comporte 2 étapes (le vendredi et le samedi), d'une longueur totale d'environ 1.000 km, dont 500 km correspondent aux secteurs de Régularité..
- 6.1.2 Le parcours de la première étape sera publié le jeudi 20 avril à 19h00, mais le roadbook ne sera remis que le 21 avril à l'entrée du Parc Fermé. Le parcours de la 2^{ème} étape sera secret jusqu'à la fin de la 1^{ère} étape. L'ensemble de l'itinéraire se trouve sur la carte Michelin 147 et Zoom España Esc. 1.150.000 "Costa Brava, Barcelona y alrededores".
- 6.1.3 L'intervalle entre les équipages est de 1 minute pour la 1^{ère} étape et 1 minute ou 30" pour la 2^{ème} étape.
- 6.1.4 **Un dépassement de 30% de la moyenne imposée** entre deux contrôles secrets entraîne une pénalisation de 50 points, et la récidive entraîne l'exclusion.
- 6.1.5 Les équipes de motos sont formées par deux motos, qui partent deux par deux. C'est la deuxième moto qui est prise en compte pour tous les contrôles.
- 6.1.6 L'heure officielle de l'épreuve est celle affichée sur le podium.

6.2 CONTRÔLES

Un certain nombre de contrôles (horaires, secrets, et de passage) permettent de s'assurer que les équipes ont bien suivi l'itinéraire proposé et de déterminer les pénalisations à imposer à chacune d'entre elles. Ces contrôles sont démontés 15 minutes après le passage prévu du dernier véhicule.

Il est impératif de parcourir l'intégralité de l'itinéraire, dans les temps fixés sur le Carnet de Route, à une vitesse moyenne inférieure à 50 km/heure.

6.3 TRONÇON D'ÉTALONNAGE

Un tronçon d'étalonnage d'une longueur comprise entre 5 et 10 Km sera défini et publié quelques jours à l'avance sur le site www.rallyclassics.org

6.4 CONTRÔLES HORAIRES

- 6.4.1 Les contrôles horaires sont effectués par un commissaire, qui atteste le passage de chaque dossard et l'inscrit sur son carnet. Cette inscription est sans appel. Toute équipe arrivant en retard au contrôle horaire se voit fixer une **nouvelle heure de départ** par le commissaire, à partir de laquelle l'équipage doit recalculer ses temps idéaux pour le reste de l'étape.
- 6.4.2 Chaque équipage doit entrer dans la zone de contrôle au cours de sa minute idéale (p.ex. : si son heure théorique est à 16h34, il dispose des 60 secondes entre 16h34'00" et 16h34'59"). si l'heure théorique est à 19h15'30", il doit passer entre 19h15'30" et 19h16'29").
- 6.4.3 Ces contrôles pénalisent aussi bien les équipages en avance (10 points pour chaque demi-minute ou fraction), que ceux en retard (5 points par minute ou fraction). En revanche, à la fin de chaque étape, seul le retard est pénalisé, à raison de 5 points par minute ou fraction.
- 6.4.4 Un retard de plus de 15 minutes à n'importe quel contrôle horaire entraîne une pénalité de 75 points.
- 6.4.5 Si à un même contrôle horaire **20% des équipages sont pénalisées pour retard**, ce **contrôle** est automatiquement **annulé**.

6.5 DÉPART AUTOS SUR LES SECTIONS DE RÉGULARITÉ (TYPE MONTE-CARLO)

- 6.5.1 AUCUN contrôle horaire ne sera effectué au départ des sections de régularité. AUCUNE heure de départ ne sera définie à l'avance pour les équipages, qui prendront le départ à leur arrivée à la section de régularité. Un commissaire prendra note de l'heure exacte de départ de chaque participant.
- 6.5.2 Au départ de chaque étape, chaque équipe recevra un carnet de route, avec le temps alloué entre deux contrôles horaires. Entre les dits contrôles horaires, il pourra y avoir une ou plusieurs sections de régularité différentes, avec des auto-départs libres.

6.6 SECTIONS DE RÉGULARITÉ

- 6.6.1 Les équipages doivent absolument respecter le code de la route. Les participants doivent faire preuve d'une prudence extrême lors des traversées de villages, se montrer très respectueux

envers les habitants –pour la bonne image des rallyes de régularité– et éviter les bruits inutiles, les vitesses inappropriées, les phares supplémentaires... Si notre attitude au volant est civilisée et respectueuse, les véhicules historiques et leurs pilotes seront respectés à leur tour. a cet effet des observateurs pourront se trouver sur place, et en tant que "juges de faits" proclamer l'exclusion sur place. Le fait de garder les phares de longue portée allumés lorsque l'on croise un autre conducteur peut être un motif d'exclusion immédiate.

- 6.6.2 L'utilisation d'ouvriers ou d'assistants (ou d'équipes de soutien, d'amis, etc.) circulant sur les zones de régularité est interdite, sous peine d'exclusion immédiate et de refus de l'inscription à toutes les épreuves organisées par RallyClassics.org
- 6.6.3 Les contrôles secrets situés sur les sections de régularité prennent les temps à la seconde près (dans le cas des contrôles par commissaires) ou au dixième de seconde près (dans le cas des transpondeurs). Les pénalisations sont d'un point par seconde et d'un dixième de point par dixième de seconde d'avance ou retard.
- 6.6.4 Les contrôles secrets ne sont jamais situés dans les 2 km suivant la sortie d'une grande ville/village, ni 500 mts après d'un Stop, afin de permettre aux équipages de récupérer la moyenne tout en respectant le code de la route.
- 6.6.5 Toute équipe ne passant pas par une section de régularité pourra poursuivre l'évènement à condition de prévenir, **au plus tard dans l'heure qui suit son heure théorique d'arrivée sur cette section**, en téléphonant au **SOS (0034) 669 005 335**, la pénalisation étant de 100 points pour chaque contrôle secret manqué. Le fait de ne pas prévenir au cours de la première heure du défaut de traversée d'une section entraîne une pénalisation, déterminée par le Collège des Commissaires sportifs, qui peut aller jusqu'à l'exclusion.
- 6.6.6 Les contrôles secrets sont ferés 15 minutes après l'heure théorique de passage du dernier participant, sauf mention différente par de la direction du rallye.
- 6.6.7 Il est strictement interdit de s'arrêter sur les sections de régularité, sauf en cas de panne ou de force majeure. Il est également interdit de circuler dans le sens inverse de celui indiqué sur le Roadbook.
- 6.6.8 L'organisation peut attribuer des « handicaps » aux différentes sections de régularité. Ces handicaps sont déterminés par la direction de la course et communiqués au début de la section. Par défaut, le handicap appliqué est égal à 1.
- 6.6.9 L'organisation peut remettre aux participants des **tables de vitesses imposées** (ou références externes, contrôl de passage, etc.) au départ de n'importe quel tronçon. L'utilisation de ces tables sera obligatoire pour certaines zones de régularité.
- 6.6.10 La pénalisation maximale à un contrôle secret (avant sa fermeture) est de 50 points. Le fait de ne pas passer devant ces contrôles entraîne une pénalité de 100 points.
- 6.6.11 **"Contrôle secret Joker"** : dans chaque section, le contrôle secret de chaque équipage avec la plus haute pénalisation, sera annulé pour le classement.

6.7 LES CONTRÔLES DE PASSAGE

Il peut y avoir des contrôles de passage, indiqués par des panneaux. L'absence de passage à ces contrôles entraîne une pénalisation de 100 points.

6.8 DÉPANNAGES ET STATIONS-SERVICE

Dans un effort pour réduire les coûts, le rallye est conçu de sorte qu'il puisse se dérouler sans assistance. Le long de la route, il y aura des stations-service, indiquées sur le Roadbook, certaines d'entre elles spécialement ouvertes pour le rallye, qui permettront aux équipages de participer sans être accompagnées d'une équipe d'assistance technique. L'autonomie minimum des voitures doit être de 250 km.

Pour les motos, il y aura des points d'assistance technique supplémentaires. L'autonomie nécessaire est de 150 km.

Étant donné le grand nombre de participants, et l'étroitesse des routes ou des zones de rassemblement, **l'assistance est strictement interdite en dehors des zones expressément autorisées** définies par l'organisation. Les zones autorisées pour l'assistance seront publiées le 17 avril. Ces zones constituent les seuls points où les équipes pourront recevoir de l'aide. L'utilisation de véhicule ouvreur sur les sections de régularité est interdite.

Afin de préserver la philosophie des épreuves secrètes de régularité, l'utilisation d'un ouvreur est expressément interdite. Toute information sur l'emplacement des contrôles ou l'utilisation d'appareils de détection impliquent l'exclusion et l'interdiction d'inscription dans les épreuves organisées par

6.9 CHRONOMÉTRAGE

6.9.1 INTERRUPTION D'UN TEST DE REGULARITE

Si pour des raisons indépendantes du rallye, plusieurs équipages ne peuvent pas couvrir un Test de Régularité, les Stewards pourront conserver les pénalités encourues par les 9 meilleurs équipages et attribuer la pénalité du 10^{ème} classé (maximum) à tous les autres concurrents.

6.9.2 TEMPS ADJUGÉ PAR LES STEWARDS

En cas d'impossibilité de relever le temps mis par un participant, les Stewards prendront la décision la plus juste et équitable pour adjuger ce temps. Cette décision sera finale et sans appel.

6.9.3 MANIPULATION DU TRANSPONDEUR

Toute manipulation du transpondeur ou du fonctionnement de celui-ci entraîne l'exclusion, et le refus de l'inscription dans tout autre événement organisé par RallyClassics.

6.10 TROPHÉES :

Le **Gentlemen Classic Trophy** est une catégorie correspondant aux équipes qui utilisent des systèmes classiques de mesure, ou bien des systèmes mécaniques n'indiquant que les distances (sans mesure du temps ou de moyennes) comme Halda, Retro trip, Branz simple. Les pilotes souhaitant s'inscrire sous cette catégorie, déclarent sur l'honneur « qu'ils n'utiliseront que les appareils de mesure mécaniques ou n'indiquant que les distances ». Les GPS, ordinateurs, Smartphones, etc., ne sont pas permis dans cette catégorie.

Et afin d'encourager la philosophie du travail en équipe, le **Trofeo Escuderías** (le trophée des écuries) est créé pour le team, ses membres ou le team avec 3 membres le mieux classés. Après l'inscription d'un team, ses membres ou le team ne pourront plus être modifiés.

Le Trophée « **Papi Babler** » accorde un prix à l'équipage dont les membres cumulent 110 ans ou plus et qui ont obtenu le meilleur classement.

Le Trophée « **Junior** » accorde un prix à l'équipage dont les membres cumulent 60 ans maximum, et qui ont obtenu le meilleur classement.

Le Trophée « **Féminas** » est attribué à l'équipage gagnante composée de deux femmes.

Le Trophée « **Padres & Hijos** » (Parents et Enfants) est remis à l'équipage formée de membres de la même famille mais de générations différentes: père et fille, tante et neveu, grand-père et petit-fils...

6.11 CLASSEMENT

L'équipage vainqueur est celui cumulant le plus petit nombre de points, après addition des sections de régularité et des pénalisations aux contrôles horaires et de passage. Après la publication des classements officiels de chaque étape, un délai de 30 minutes est imparti pour toute réclamation (par écrit et avec un dépôt de 300 €) après lequel le classement devient officiel et sans appel.

6.12 LES TROPHÉES

Remise de 2 trophées pour les trois premiers au classement de chacune des catégories suivantes :
Gentlemen Classic Trophy
Chacune des classes constituées (M, E/F, G/H, I/J1, J2, ECO)
Classement général

2 Trophées « Papi Babler » pour la meilleure équipe dont les membres cumulent 110 ans ou plus
2 Trophées « Junior » pour la meilleure équipe dont les membres cumulent 60 ans maximum
2 Trophées « Padres e hijos » (Parents et enfants) pour l'équipe la mieux classée
2 Trophées « Féminas » pour la meilleure équipe formée par deux femmes.

1 Trophée et 6 répliques pour l'écurie la mieux classée

Art. 7.- BUREAU PERMANENT ET RELATIONS PUBLIQUES

Le bureau permanent de l'organisation est situé, jusqu'au 18 avril à 18h, au Club RallyClassics, Plaça Països Catalans, 49 – 08410 Vilanova del Vallès - (tel. +34 938 458 630 y fax +34 938 458 544).

À partir du 20 avril à 16h et jusqu'au 23 avril à 12h, au Hotel Trias (Passeig del Mar, s/n, Palamós), tel (+34) 972 374 444.

Relations avec les participants: Anna Vives et Almendra Alfonso (+34) 619 121 768 (à partir du 20 avril à 10 h).

TABLEAU DES PÉNALISATIONS

	Chaque dixième de seconde de différence dans une section de régularité avance ou retard	1 dixième de point (maximum 50 par contrôle)
	Dépasser de 30% la moyenne imposée, la 1ère effraction	50 points
	Dépasser de 30% la moyenne imposée, la 2ème effraction	EXCLUSION
	Ne pas respecter le Code de la Route ; ne pas éteindre les phares de longue portée lorsque l'on croise un véhicule ; ne pas respecter la limite de vitesse lors de la traversée des agglomérations ;	EXCLUSION IMMÉDIATE POSSIBLE
	Avance sur l'heure à un contrôle horaire	10 points par demi-minute ou fraction
	Retard à un contrôle horaire	5 points par minute ou fraction
	Dépassement du temps de retard maximum à un contrôle horaire (15 min).	75 points
	Pénalisation maximum à un contrôle de régularité (10 min ou plus)	50 points
	Contrôle horaire ou contrôle régularité omis (pour chacun)	100 points
	Arrêt non justifié sur une section de régularité	EXCLUSION possible
	Contrôle de passage omis (pour chacun)	100 points
	Ne pas prévenir, dans l'heure qui suit le défaut de passage sur une section	EXCLUSION possible
	Assistance en dehors de la zone permise	EXCLUSION possible
	Présence d'un ouvrier ou assistance sur les sections de régularité	EXCLUSION, et refus de l'inscription aux épreuves ultérieures de RallyClassics
	Manipulation du transpondeur	EXCLUSION, et refus de l'inscription aux épreuves ultérieures de RallyClassics

